



**Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles
Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67
www.woluwe1200.be
ru.si@woluwe1200.be

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'entrée :

Référence :

Date de sortie :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Au Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Nos références :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte + étage ; un bien par demande) :

.....

cadastré : Division Section Numéro

et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise, adresse) :

.....

.....

.....

Demande urgente² : oui – non.

Je joins à la présente :

- A. Si je suis *titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien*, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit ;

ou³

Si je suis *une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien*, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

² En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire.

³ Biffer la mention inutile.

- B. La preuve du paiement de la redevance de **98.40 EUR** est à verser sur le compte BE18 0910 1654 2165 appartenant à l'Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert avec comme communication la mention : « renseignements urbanistiques + adresse du bien ».
- C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire).
- D. Si je suis *titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, le descriptif sommaire du bien⁴ ainsi que, dans le cas d'un immeuble à unités multiples, la localisation exacte du bien par rapport à la façade avant de l'immeuble* :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Coordonnées du demandeur :

*Nom :

*Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

**Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui – non.

Date et signature du demandeur :

⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsqu'elle diffère ;
- le nombre d'unités (logement, commerce, bureau ou autre) incluses dans le bien et leur répartition ;
- le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par la demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.